

ARRETE MUNICIPAL n°AC 2026.155

Objet :
**Réglementation de la circulation
pour le triathlon d'Annecy 2026**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R411-30 et R411-31
- ♦ Vu l'article R.610-5 du code pénal
- ♦ Vu la demande présentée par l'organisateur du Triathlon d'Annecy
- ♦ Vu l'arrêté RRD-2026-02987 du 24.08.2026 du conseil départemental de la Haute-Savoie
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre la sécurité et le déroulement dans de bonnes conditions de la course cycliste du triathlon d'Annecy, **le dimanche 27 septembre 2026 de 09h00 à 11h00, la circulation des véhicules ne sera autorisée que dans le sens de circulation de la course** à savoir dans le sens descendant sur la RD10B du point kilométrique 5 (sommet de la route de la magne) au point kilométrique 1 (croisement de la route du villaret avec l'impasse du bouchet) sur la commune de Saint Jorioz.

Article 2 :

La sécurité des participants, ainsi que **l'information aux automobilistes et autres usagers**, sera assurée par les signaleurs mis en place par **les organisateurs**.

Toutes les mesures de sécurité nécessaires devront être prises afin d'assurer le bon déroulement de la course.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de SAINT-JORIOZ dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 :

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
 - ✓ Monsieur le président du conseil départemental,
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Au demandeur, patrick.meynand@live.fr

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ♦ Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 02.09.2026

*Arrêté rendu exécutoire
par transmission en
Préfecture le 9/09/26*



Le Maire
Michel BEAL